CHÂTEAU DE LA ROCHE•GUYON

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
09 AVR. 2026
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON
Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2026-10 du 27 mars 2026

Objet : Approbation de la grille tarifaire appliquée par la Direction
L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, s'est réuni en présentiel, au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 19 mars 2026.

Etaient présents :
Membres élus des Collectivités :
Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Joëlle Valenchon
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre
Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Hélène Girardot
DRAC : Aurélie Lesous
Personnalités qualifiées :
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Représentants du personnel : Raphaël Bujidos, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :
Membres élus des Collectivités :
Conseillers Départementaux : Edwina Etore-Manika
Personnalités qualifiées :
Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère

Absents excusés :
Membres élus des Collectivités :
Conseillers Départementaux : Déborah Israel, Thomas Vatel, Julien Bachard
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 15

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Lucie Miccoli, Cheffe de Bureau de l'animation des politiques publiques et de l'animation interministérielle de la Préfecture du Val d'Oise
- Emmanuel Morin, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Bégaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Cyril Rasse, Régisseur adjoint de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon, pour la technique

CHÂTEAU DE LA ROCHE·GUYON

CONSIDERANT,

- La grille tarifaire présentée en séance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU l'article 8 des statuts de l'E.P.C.C ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon ;

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Après en avoir délibéré, approuve la grille tarifaire appliquée par la Direction.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 15

Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
09 AVR. 2026
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le

Document n° 9

Grille Tarifaire

TARIFS 2026

INDIVIDUEL	(jusqu'à 20)	Tarif de groupe					
		De 20 à 50	De 50 à 99	A partir de 100	A partir de 500	A partir de 1000	A partir de 1500
			5%	8%	12%	15%	18%
Adulte	9,50 €	8,50 €	8,08 €	7,82 €	7,48 €	7,23 €	6,97 €
6-12 ans	6,00 €	5,00 €	4,75 €	4,60 €	4,40 €	4,25 €	4,10 €
13-18 ans / Etudiant / Demandeur d'emploi	6,50 €	5,50 €	5,23 €	5,06 €	4,84 €	4,68 €	4,51 €
Senior	8,50 €	7,50 €	7,13 €	6,90 €	6,60 €	6,38 €	6,15 €

Habitants communauté de communes (CCVVS)	5,50 €
Habitants de La Roche-Guyon	Gratuit
Personne handicapée + 1 accompagnateur	5,00 €
Enfant - 6 ans	Gratuit

Forfait famille A- 2 adultes 2 enfants	29,50 €
Forfait famille B- 2 adultes 3 enfants	35,00 €

Supplément VG	3,50 €
Forfait famille A +vg	42,00 €
Forfait famille B +vg	52,50 €

Forfait visite guidée en français	170,00 €
Forfait visite guidée- autres langues	200,00 €
Forfait scolaire/centre de loisirs- Journée	280,00 €
Forfait scolaire/centre de loisirs- Demi journée	170,00 €
Forfait anniversaire/ escape game	200,00 €

Journée du Patrimoine- Adulte - 1 jour	3,50 €
Journée du Patrimoine- moins de 18 ans	0,00 €

EDEN-Adulte - 1 jour / 2 jours	10€/15€
EDEN-Adulte Roche Guyonnais - 1 jour / 2 jours	5€/10€
EDEN-moins de 18 ans	Gratuit
EDEN-PMR	Gratuit
Forfait espace- EDEN- Accessoiristes et Pépiniéristes	TTC
9 m²	150,00 €
18 m²	300,00 €
24 m²	400,00 €
54 m²	500,00 €
Forfait espace- EDEN- Associations	TTC
9 m²	100,00 €

Offre N-1 du 18/11 au 18/12

-50%

Forfait espace de réception	TTC
Mise à dispostion WE - Associations Vendredi 9h au dimanche 18h avec ou sans mobilier	450,00 €
Mise à disposition WE -Associations Jour supplémentaire	60,00 €
Mise à disposition WE -Associations Heure de nuit (dès 21h)	72,00 €
Mise à disposition Semaine sans mobilier	1 500,00 €
Mise à disposition WE sans mobilier	3 200,00 €
Mise à disposition WE avec mobilier	4 200,00 €

Caution 1 500€ (sans matériel)

Caution 2 500€ (avec matériel et pour les mariages)

Billet jumelé - Musée des Impressionnismes	TTC
Adulte	21,50 €
Demandeurs d'emploi et titulaires RSA	15,50 €
Personne en situation de handicap	Gratuit
Accompagnateur personne handicapée	14 €
Moins de 18 ans	7 €
Moins de 6 ans	Gratuit

Conseil d'administration du 27 mars 2026